

## MOINS DE 90 JOURS



Les personnes en annonces de moins de 90 jours sont considérées en séjour et ne sont pas inscrites dans nos registres.

L'annonce doit être faite auprès du Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail, avenue du Midi 7, 1950 Sion ou par internet sur "[Procédure d'annonce pour les activités lucratives de courte durée](#)"